



Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n°5356 du 7 décembre 2021 de l'Honorable Député Monsieur Gusty Graas

1. Quelle est la situation politique actuelle au Myanmar ?

Le Myanmar est paralysé par des manifestations, des grèves et des violences depuis que l'armée birmane a renversé, le 1^{er} février 2021, le gouvernement d'Aung San Suu Kyi, mettant ainsi fin à la transition démocratique et annulant le résultat des élections du 8 novembre 2020 remportées largement par la Ligue nationale pour la démocratie (LND). La junte a depuis formé un gouvernement intérimaire sous l'égide du Général Min Aung Hlaing qui promet des élections en 2023 dont nul ne doute qu'elles auront vocation à dissimuler le régime militaire sous le langage et les institutions de la démocratie. La junte peine cependant à gouverner et se heurte depuis le coup d'Etat à une résistance populaire et armée, composée par des centaines de milices (*Forces de défense du peuple - PDF*) et d'organisations ethniques armées, dont certaines se sont alliées (à des degrés divergents) à un gouvernement civil parallèle – le Gouvernement d'Unité Nationale (NUG) – que l'armée qualifie de « terroriste ». Depuis début novembre, la junte a accentué la pression en multipliant les arrestations, l'usage de la torture et les assassinats dans le but d'éliminer la résistance civile.

L'Association d'assistance aux prisonniers politiques confirme qu'en date du 18 décembre 2021, 1.346 civils ont été tués depuis le coup d'Etat. Plus de 8.100 personnes se trouvent en détention arbitraire. Plusieurs organisations de défense des droits humains et des médias ont déterminé que les abus commis par l'armée depuis le coup d'Etat – massifs, méthodiques et systématiques – constituent des crimes contre l'humanité. Ces crimes comprennent des assassinats, des disparitions forcées, des actes de torture, des viols et d'autres violences sexuelles, de graves privations de liberté et d'autres actes inhumains de répression contre la population civile. Le Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Myanmar a récemment mis en garde contre un basculement vers « davantage d'atrocités à grande échelle ». Le 26 décembre 2021, le Secrétaire général adjoint de l'ONU, Martin Griffiths, s'est dit « horrifié par les informations sur une attaque contre des civils » par la junte birmane le 24 décembre 2021 suite à la découverte de 35 corps, dont femmes et enfants, dans des véhicules calcinés dans le nord-est du pays, dans l'Etat de Kayah. Quatre jours après cette découverte, l'ONG *Save the Children* a confirmé, mardi 28 décembre 2021, la mort de deux de ses employés qui avaient été portés disparus suite à l'attaque commise par les militaires birmans.

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, un nombre record de 295.700 personnes seraient déplacées à l'intérieur du pays, contraintes de fuir leurs foyers en raison de la détérioration de la situation sécuritaire et des combats intenses dans le nord-ouest et le sud-est du pays.

Mise à part l'insécurité, l'économie birmane se trouve en chute libre, les prix des produits de base s'envolent car le kyat, la monnaie nationale, s'est effondrée depuis le coup d'Etat. Les systèmes de santé et de l'éducation se sont écroulés. La combinaison de ces facteurs risque d'être dévastatrice et pourrait mener à un niveau record les besoins humanitaires en 2022. Plus de 3 millions de personnes ont désormais besoin d'une aide humanitaire. Le Programme alimentaire mondial estime que 6,2 millions de personnes au Myanmar sont menacées d'insécurité alimentaire et de faim (contre 2.8 millions avant le coup d'Etat) alors que la moitié de la population vit actuellement sous le seuil de la pauvreté.



2. La communauté internationale juge-t-elle légitime le procès mené par la cour pénale de Naypyidaw ? Quelles conséquences pourraient, le cas échéant, être tirées de cette évolution ?

La communauté internationale, y compris l'Union européenne, a fermement condamné la condamnation d'Aung San Suu Kyi, le 6 décembre 2021, à quatre ans de prison – peine entre-temps ramenée à deux ans – pour « incitation au soulèvement » et pour avoir violé des règles relatives aux rassemblements en temps de pandémie de Covid-19. L'ancienne dirigeante civile *de facto* est sous le coup de plusieurs inculpations, y compris des accusations de corruption, de fraude électorale et de violation des lois sur les télécommunications (pour possession de talkies walkies sans licence). Il n'existe aucun doute que ces accusations sont politiquement motivées et qu'elles ont pour objectif d'écartier Aung San Suu Kyi, ainsi que les autres dirigeants de son parti, définitivement de l'arène politique. Détendue dans un lieu tenu secret dans la capitale Naypyidaw, l'Envoyé spécial de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) n'est pas autorisé à rendre visite à Aung San Suu Kyi. Son équipe de défense est l'unique source d'information sur les procès qui se tiennent à huis clos devant un tribunal spécial de la capitale. Depuis la mi-octobre, l'armée interdit aux avocats de la défense de parler à la presse, aux diplomates ou encore aux organisations internationales.

Dans le sillage de ces développements, le Luxembourg plaide pour un renforcement de l'engagement de l'Union européenne auprès des parties prenantes nationales et internationales et une amélioration de la coordination et de la coopération en matière d'aide humanitaire et de réponse à la crise COVID-19.

3. Quelle est l'attitude de Monsieur le Ministre face à ces procès ?

Le Ministre se rallie entièrement aux condamnations de la communauté internationale qui dénonce un procès politique au verdict prémédité et arbitraire, qui a pour seul objectif d'exclure les dirigeants démocratiquement élus du processus de dialogue. Elle représente une nouvelle étape vers le démantèlement de l'État de droit et une nouvelle violation flagrante des droits de l'homme au Myanmar. Il est clair aussi qu'il s'agit ici d'asphyxier toute notion de liberté, de justice et de démocratie au Myanmar, pour *in fine* mieux asseoir le pouvoir de la junte.

De nombreuses organisations s'attèlent désormais à documenter, vérifier, répertorier et conserver des milliers d'accusations de violations des droits humains commises depuis le coup d'Etat – dans l'espoir que ces preuves serviront un jour dans le cadre d'éventuelles procédures pénales devant la Cour internationale de justice ou la Cour pénale internationale. C'est dans ce sens également que le MAEE engage ses efforts, notamment à travers des soutiens financiers aux opérations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, du service humanitaire de la Commission européenne (ECHO) ou encore d'organisations de soutien aux journalistes birmans et de défense de la liberté d'expression.

Luxembourg, le 6 janvier 2022.

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes

(s.) Jean Asselborn